

Formations obligatoires des conducteurs routiers à l'heure européenne le 10 septembre 2009

A partir du 10 septembre 2009, tous les conducteurs routiers de véhicules de plus de 3,5 T seront soumis à un nouveau dispositif de formations obligatoires initiales et continues, quels que soient les secteurs d'activités et sans distinction aucune – compte propre ou compte d'autrui, hors quelques exceptions. Cf. la transposition en droit français de la directive européenne 2003-59/CE.

L'objectif de cette réforme : améliorer la professionnalisation des conducteurs routiers en tenant compte de la sécurité comme de l'environnement et harmoniser leur formation à l'échelle européenne.

Le dispositif comporte des formations initiales longues (CAP /BEP/Titre Professionnel) ou accélérée (FIMO - Formation Initiale Minimum Obligatoire) – ainsi que la FCO - Formation Continue Obligatoire.

Respectant le cahier des charges imposé par la réglementation en vigueur, le Groupe AFT-IFTIM - 1^{er} organisme de formation transport logistique en France – met particulièrement l'accent sur la sécurité et le confort de conduite des conducteurs. Les FIMO/FCO de l'AFT-IFTIM aident ainsi l'entreprise à diminuer ses frais d'exploitation par des gains sur la consommation d'énergie, la maintenance des véhicules et la sinistralité.

Pour ce faire, le groupe AFT-IFTIM a introduit l'éco-conduite et le développement durable en s'appuyant sur un dispositif de mesure fiable : ECOPILOTE. Ce dispositif pédagogique est un système d'enregistrement en temps réel qui permet d'analyser les profils de conduite à travers 27 critères et de mesurer les progrès réalisés en termes de consommation (jusqu'à 20%) et de rejets de co2.

Toutes les informations nécessaires sur le dispositif FIMO/FCO :

www.aft-iftim.com/fimofco

FIMO/FCO / ce qu'il faut savoir :

- La FCO - Formation Continue Obligatoire « deuxième génération » - passe à 35 h réparties sur 5 jours consécutifs ou sur 3 jours +2 jours (réalisés dans un délai maximal de 3 mois), à renouveler tous les 5 ans.
- La FIMO - Formation Initiale Minimum Obligatoire – se déroule en 140 h sur 4 semaines
- Une formation dite « passerelle » de 35 H permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs (équivalence à la formation initiale).
- Les conducteurs qui n'étaient auparavant pas concernés par ces formations obligatoires ont jusqu'au 10 septembre 2012 pour se mettre en conformité en FCO.

L'AFT-IFTIM en bref

Le Groupe AFT.IFTIM, avec plus de 50 ans d'expérience dans la formation transport logistique, forme tous les personnels du secteur transport logistique. Il est mandaté et partenaire de 32 fédérations et chambres syndicales professionnelles du secteur.

Le groupe propose des formations initiales, des formations en alternance (apprentissage et professionnalisation) du niveau CAP à BAC + 6 – mastère spécialisé ainsi que des formations continues pour les salariés du secteur.

Certifié Iso 9001 et qualifié OPQF, avec ses 75 centres sur toute la France, le Groupe AFT.IFTIM a formé environ 210 000 personnes en 2008, dont plus de 100 000 conducteurs routiers tous secteurs d'activité confondus.

* * * * *